

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 06 juin 2024**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 06 juin 2024, à 19 heures 30, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 03 juin 2024.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAU, Mme Christelle PLANCHENAU, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Christine COMMERE, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : M. Jonathan LEBOURDAIS (donne pouvoir à Mme Nathalie FORET-VETTIER), M. Fernand LUET (donne pouvoir à M. Gérard TRAVERS).

Absent : M. Benjamin GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VILFEU.

Nbre de membres : 12
Présents : 9
Absent(es) excusé(es) : 2
Absent : 1
Pouvoir(s) : 2
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Restaurant scolaire – Appel d'Offres fourniture des repas : choix de l'entreprise.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Groupement de commande – Appel d'Offres travaux de voirie : choix de l'entreprise.

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

-

**3 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS**

**Restaurant scolaire – Appel d'Offres fourniture des repas : choix de l'entreprise**

Une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 03 mai 2024.

A l'ouverture des plis, le 06 juin 2024, une seule offre a été constatée. Il s'agit de la cuisine centrale de Cossé-le-Vivien, fournisseur des années précédentes.

Les élus prennent en considération la délibération du Conseil Municipal de Cossé-le-Vivien en date du 04 avril 2024 fixant les tarifs des repas pour l'année scolaire 2024-2025 avec une augmentation de 5 %.

<b>REPAS MATERNELLE (PS à GS inclus)</b>			
	Prix unitaire HT	Montant TVA	Prix unitaire TTC
2022/2023	3,61 €	0,20 €	3,81 €
2023/2024	3,79 €	0,21 €	4,00 €
2024/2025	3,98 €	0,22 €	4,20 €
<b>REPAS PRIMAIRE (du CP au CM2 inclus)</b>			
	Prix unitaire HT	Montant TVA	Prix unitaire TTC
2022/2023	3,61 €	0,20 €	3,81 €
2023/2024	3,79 €	0,21 €	4,00 €
2024	3,98 €	0,22 €	4,20 €
<b>REPAS ADULTES et PERSONNES ÂGÉES</b>			
	Prix unitaire HT	Montant TVA	Prix unitaire TTC
2022 /2023	6,15 €	0,34 €	6,49 €
2023/2024	6,46 €	0,35 €	6,81 €
2024/2025	6,78 €	0,37 €	7,15 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ☞ **DECIDE** d'attribuer la fourniture des repas pour l'année 2024-2025 à la cuisine centrale de Cossé-le-Vivien, seule offre obtenue ;
- ☞ **APPROUVE** le marché présenté ;
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché ou tous documents s'y rapportant.

DCM 063/JUIN/2024

#### 4 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

##### Groupement de commandes – Appel d'Offres travaux de voirie : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres présentées ce jour par le cabinet INGÉRIF, maître d'œuvre, à la commission d'appel d'Offres regroupant les 4 communes membres du groupement de commandes (Ahuillé, Montigné-le-Brillant, Montjean et Nuillé-sur-Vicoïn), établi consécutivement à la consultation des entreprises effectuée selon la procédure adaptée pour les travaux de voirie.

La commission propose de retenir l'entreprise FTPB, mieux-disante, pour un montant de 180 048,91 € HT soit 216 058,69 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ☞ **DECIDE** d'attribuer les travaux de voirie à l'entreprise FTPB mieux-disante pour un montant de 180 048,91 € HT soit 216 058,69 € TTC ;
- ☞ **APPROUVE** le marché présenté ;
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché ou tous documents s'y rapportant.

DCM 064/JUIN/2024

## 5 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

### Avenant au bail du restaurant « Le Pétoulet »

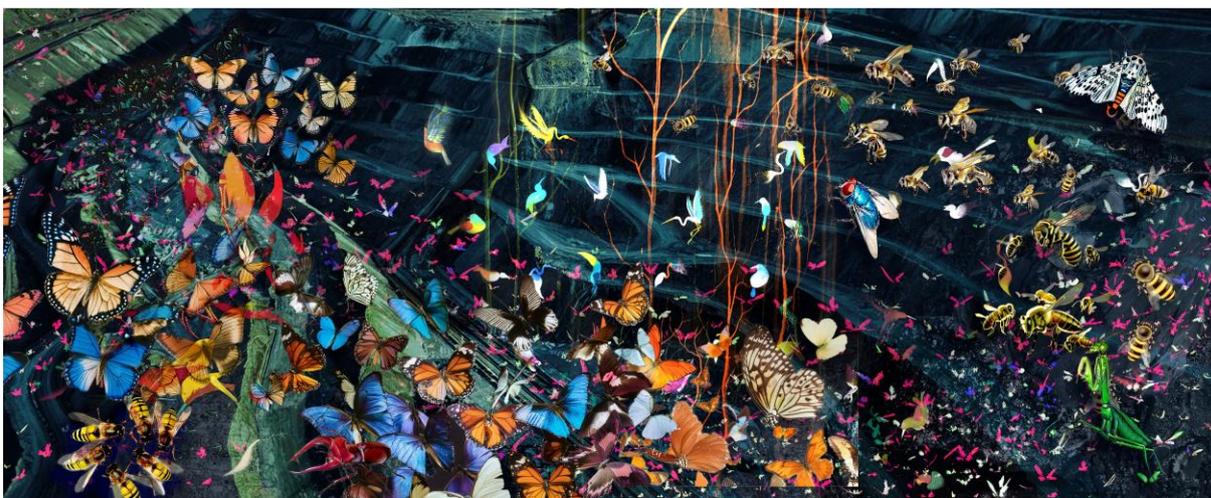
Compte tenu de la réception de la lettre recommandée de Monsieur TAFFOREAU (gérant du Pétoulet) nous informant de la vente de son fonds de commerce à Monsieur FOUGERAY Quentin pour le 1<sup>er</sup> septembre 2024, Monsieur le Maire en informe le Conseil Municipal et annonce qu'il va prendre contact avec le cédant et le repreneur pour un avenant notarié au bail en cours pour ce commerce dans un local communal.

### Présentation de la fresque sur le mur du Complexe Sports et Loisirs

Une exquise de la fresque réalisée par le conservatoire (partie artistique) a été présentée au Conseil Municipal. Celle-ci représente la renaissance de la végétation et de la vie des insectes sur le site des anciennes mines (fond gris ardoise) en s'inspirant de l'Amazonie.

Elle sera apposée sur le mur par une cinquantaine d'enfants plus les élèves des écoles de la Commune les mardis matin.

L'inauguration de la fresque aura lieu le 27 juin 2024. Les enfants du conservatoire (musique) seront présents.



### Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
20/06/2024	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

**PROCHAINES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL**

Elle aura lieu le jeudi 20 juin 2024 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Visé par le secrétaire,  
de séance,  
Le

Le Maire,